

outre-mer et à l'étranger à l'usage du militaire et de sa famille

Votre assurance privée

La protection de votre famille

Qu'il s'agisse de votre conjoint exerçant ou non une activité professionnelle, de vos enfants scolarisés, pensez à les protéger en souscrivant une assurance familiale qui les couvrira contre tous les risques de la vie privée, y compris ceux subis ou causés par des tiers pendant les activités scolaires et extra-scolaires de vos enfants.

Dernière mise à jour : 04/2014